



CH LAVAUUR



Le 26 /08/11

La circulaire N°DGOS/R4/2011/312 du 29 juillet 2011 relative aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques est publiée ! Deux autres viennent de suivre (Intérieur et justice) !!!

[La Loi 2011-803 du 5 juillet 2011](#) relative aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge avait été votée par le parlement le 22 juin 2011. Cette loi avait été suivie par la parution de deux décrets d'application

Le ministère de la santé vient de publier [la circulaire N°DGOS/R4/2011/312 du 29 juillet 2011](#) relative aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques.

Cette circulaire, qui comporte 11 annexes, rentre en application au 1er août 2011. Dans les annexes, on peut notamment trouver :

- ▶ l'utilisation du logiciel de chiffrement « AxCrypt » pour l'échange de données de santé à caractère personnel et d'éléments de procédure
- ▶ un cahier des charges immobilier fixant l'aménagement type pour les salles d'audience situées sur l'emprise de l'établissement d'accueil,
- ▶ la procédure d'assermentation et le rôle de l'agent hospitalier au cours de l'audience par visioconférence du juge des libertés et de la détention (JLD)
- ▶ un exemple de requête en mainlevée de soins psychiatriques adressée au juge des libertés et de la détention
- ▶ un exemple de saisine du Juge des Libertés et de la détention d'une mesure d'hospitalisation complète en soins psychiatriques
- ▶ Un exemple de saisine du Juge des Libertés et de la détention par un directeur d'établissement d'une demande de main levée d'une mesure d'hospitalisation complète en soins psychiatriques sur décision du préfet

L'ensemble des textes législatifs sur la réforme des placements en psychiatrie auront de graves conséquences sur la prise en charge des patients et sur les pratiques des soignants dans les établissements psychiatriques.

Cette loi sécuritaire est largement contestée par la CGT, le collectif des 39, les syndicats de psychiatres et plusieurs associations de représentants des usagers et des familles de patients

CéGéTez vous et mêlez vous de votre hosto !

Permanence le mardi de 9h à 16h. Tél. : 30 38 cgt.chlavour@wanadoo.fr

Retrouvez de nombreuses infos sur notre site internet : www.cgt-chlavour.fr